



**Communauté Urbaine Marseille
Provence Métropole
Monsieur Joël Raffin
Directeur Général des Services
Les Docks – Atrium 10.7
BP 48014
13567 Marseille Cedex 02**

V/Réf.
N/Réf. 131009 EVE CUM 037
Envoyée par Bordereau EVE 00152 MER

PJ : 1

Fos-sur-Mer, le 13 octobre 2009

Objet : Convention de Délégation de Service Public pour la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation d'un Centre multifilières de traitement des déchets ménagers de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à Fos-sur-Mer (CUMPM) – **Garanties financières**

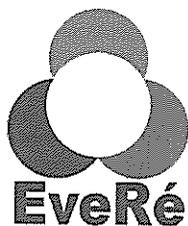
Monsieur Le Directeur général,

En l'absence d'une réponse à notre courrier envoyé par bordereau référencé EVE 00147 MER en date du 1^{er} octobre 2009, ci-joint nous vous adressons les commentaires envoyés à la Drire et à la Préfecture sur la proposition d'Arrêté pour les garanties financières.

Nous restons dans l'attente de vos nouvelles pour voir comment vous souhaitez procéder au changement contractuel correspondant dont le coût estimé s'élève à 12 000 Euros/an pour couvrir le montant garanti de 1 177 820 Euros.

A ce sujet, nous vous rappelons que la mise en application de cette garantie doit avoir lieu au même moment que la mise en marche de l'installation, tel que stipulé par la Préfecture.

EveRé SAS



Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions de recevoir, Monsieur Le Directeur général, l'expression de nos plus sincères salutations.

Luc de la Part.

Luis de la Parte

Directeur Général EveRé



